

Arrivée prochaine de voiture-radars privées sur la région et donc sur le Gers



Arrivée prochaine de voiture-radars privées sur la région et donc sur le Gers

À partir du printemps, trois nouvelles régions de France vont être placées sous surveillance de voiture-radars privées : l'Occitanie en fait partie.

La société OTC a remporté le contrat pour gérer ce nouveau déploiement de 126 véhicules.

Le principe de ces véhicules est simple : ils utilisent des flashes infrarouge, non-visibles pour les conducteurs flashés. Ils peuvent contrôler les voitures qu'ils croisent et celles qui les doublent. Comme pour les radars fixes une marge de sécurité est appliquée. 10 km/h pour les limitations de vitesse inférieures à 100 km/h et de 10% pour les limitations de vitesse supérieures à 100 km/h. Ainsi, sont flashés les véhicules roulant à plus de 146 km/h sur l'autoroute, 124 km/h sur voie express limitée à 110km/h et 61 km/h en agglomération. Les voitures radar privées sont équipées de caméras de lecture des plaques à l'avant et à l'arrière.

L'automobiliste flashé reçoit quelques jours après son avis de contravention au même tarif que les infractions relevées par les forces de l'ordre ou les radars fixes.

Une mise en service stricte.

La mise en action de ces véhicules radars est très réglementée : elles sont pénalisées si elles roulent à une vitesse trop lente, qui inciterait les automobilistes au dépassement. Les sociétés gérantes ne sont pas rémunérées au nombre d'infractions relevées, mais aux kilomètres parcourus. Ces véhicules peuvent être utilisés 7 jours sur 7, de jour comme de nuit tout au long de l'année.

Sur le site web, radar-privé.fr, on trouve une carte interactive qui permet de localiser ces voitures radar avec leur marque, le modèle, la photographie et le numéro d'immatriculation.

Testées dans certains départements dès 2018, elles seront dans le futur présentes sur l'ensemble de l'hexagone. Le but de l'opération est de libérer les forces de l'ordre qui peuvent ainsi effectuer d'autres missions et de renforcer les systèmes de surveillance concernant les infractions à la limitation de vitesse.

Au vu de l'accidentologie qui frappe le département du Gers et le comportement irresponsable de certains automobilistes le département devrait être rapidement doté. L'arrivée prochaine de ces véhicules-radars devrait freiner ainsi les ardeurs de ceux qui appuient trop facilement sur le champignon.